

LISTE DES PIÈCES

1 / JUSTIFICATIFS D'IDENTITÉ (obligatoire le jour du dépôt: originaux et copies)

- Passeport en cours de validité : état civil, validité, cachets d'entrée, visas et vignette OFII selon le cas ;
- titre de séjour arrivant à expiration **et /ou** récépissé ;

2 / JUSTIFICATIFS RELATIFS A L'ETAT CIVIL :

- Extrait d'acte de naissance **avec filiation en original** ou **la copie intégrale d'acte de naissance en original** (avec traduction si nécessaire) : uniquement lors de la première demande en HAUTE-VIENNE,
- Justificatif relatif à *tout changement de la situation personnelle et familiale (ex. mariage, PACS, naissance, etc).*

3 / JUSTIFICATIFS DE DOMICILE DE MOINS DE 3 MOIS

- **Pour les étudiants disposant d'un domicile personnel** : bail de location accompagné de la dernière quittance de loyer émise par un organisme public (logement social ou universitaire) ou par une agence de location, ou d'une facture d'électricité, de téléphone, de gaz, etc.;
- **Pour les étudiants hébergés par un particulier** : attestation sur l'honneur d'hébergement de l'hébergeant accompagnée de son justificatif de domicile (quittance de loyer, facture) **et** copie de sa pièce d'identité (carte d'identité française ou titre de séjour, en cours de validité) ;NB : *les attestations d'un autre étudiant lui-même logé en chambre universitaire ne sont pas prises en compte* ;
- **Si hébergement à l'hôtel** : attestation de l'hôtelier avec facture du dernier mois.

4 / JUSTIFICATIFS RELATIFS AUX MOYENS D'EXISTENCE : *les ressources financières mensuelles doivent au moins être égales au montant de l'allocation d'entretien mensuelle de base allouée aux boursiers du gouvernement français (soit 615 €) en application de la décision du Ministère des affaires étrangères du 9 juillet 2003).*

- attestation bancaire de virements réguliers et relevés de compte de l'année précédente ;
- ou contrat de travail en cours et 2 ou 3 dernières fiches de paie ;
- ou attestation de bourse de l'organisme payeur du pays d'origine précisant le montant et la durée de la bourse (dans le cas d'un montant inférieur à 615 €, présenter un complément de ressources) ;
- ou, en cas de ressources fournies par un tiers :

— si le garant réside en France : attestation sur l'honneur d'engagement de versement d'une somme d'au moins 615 € mensuel, accompagnée de sa pièce d'identité et de ses justificatifs de ressources (avis d'imposition 2020 sur les revenus de l'année 2019 et 3 dernières fiches de paie) ;

— si le garant réside à l'étranger : attestation de prise en charge **légalisée** par les autorités du pays de résidence du garant et preuve des versements (relevés de compte bancaire récent de l'étudiant sur les 6 derniers mois ou bordereaux de transfert ou de retrait d'argent des 6 derniers mois) ;

- ou un solde suffisant pour l'année universitaire (10 x 615 €) sur un compte bancaire français.

N..B. : les étudiants boursiers du gouvernement français et les bénéficiaires de programmes européens sont réputés remplir la condition de ressources suffisantes. Ils doivent produire un justificatif de leur situation.

5 / JUSTIFICATIFS RELATIFS A LA SCOLARITE :

- **un certificat d'inscription** produit par l'établissement d'enseignement : établissement public ou privé d'enseignement supérieur ou d'enseignement secondaire général (préparant le baccalauréat) ou technique (préparant le CAP ou le BEP) ou par un organisme de formation professionnelle ;

N.B. : le suivi de cours à distance, exemple CNED, le suivi de cours en auditeur-libre, ne confèrent pas la qualité d'étudiant).

- **en cas de présentation d'une pré-inscription**, une inscription définitive devra être fournie dès que possible ;
- **les relevés de notes de l'année précédentes** ;